

## **Arrêté**

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques C1 de recherche et de formation, BAP G Opérateur Logistique, organisé par L'Université de Poitiers**

*La Présidente de l'Université de Poitiers,*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques C1 de recherche et de formation, BAP G - Agent d'accueil, organisé par l'Université de Poitiers est composée ainsi qu'il suit :

Madame Mathilde SOUCHET, Présidente, Responsable du Pôle GPRH, Université de Poitiers  
Monsieur François DEBIEN, Expert, Assistant Ingénieur, CNRS  
Madame Emilie DESSEIGNE, Membre, Assistante Ingénieure, ISAE ENSMA  
Monsieur Éric MARCEAU, Suppléant, Responsable Administratif UFR SHA, Université de Poitiers

Article 2 : La Présidente de l'Université de Poitiers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 04/05/2022

La présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL